Les 5 questions préalables au débat

Le Président de Pays d'Aix Associations et son Conseil d'administration ont décidé d'inviter les candidats Têtes de liste (ou leur représentant-e) aux élections municipales de mars 2014, à venir répondre aux 5 questions sur leur vision de la vie associative et son devenir dans la Cité.
Ce débat, animé par un journaliste, se déroulera devant un public issu de l'ensemble du monde associatif.

Question 1)

Les démarches administratives, en particulier pour les demandes de subventions, peuvent devenir insurmontables pour des associations petites et mal outillées, ou coûter plus qu'elles n'apportent pour des associations plus développées, si les montant sont faibles.

Quel accueil et quelles simplifications proposez-vous d'apporter dans les démarches administratives en amont des demandes de subventions ne dépassant pas 5000 euros.

- **Procédures simplifiées**
- **Signature de conventions pluriannuelles**
- **Clarification les règles de financement dans les critères, les délais d'attribution et leur montant**
- **Révision de la Charte Associative de la Ville d'Aix qui date de 2002 ; si oui dans quel cadre de réflexion ?**

- 0 -

Question 2)

Diverses décisions de la ville ont un impact sur les associations, par exemple des ventes d'immeubles, des réorganisations des services, des mises en place de cadre de politiques publiques de la ville ou de cadres réglementaires.

Quel espace et quel temps d'explication de ces décisions envisageriez-vous de mettre en place ?

Envisageriez-vous la mise en place d'espaces et de temps de concertation structurés et réguliers, si vous êtes élu ?

La Maison de la Vie Associative vous parait-elle le lieu adéquat pour cela ?

- 0 -

Question 3)

Les associations assurent une partie importante de l'animation de la Ville et de sa vie sociale.
Toutefois le tissu associatif s'inquiète :

- *Des difficultés à trouver des lieux d'expression pour leurs manifestations,*
- *Des difficultés dans les procédures des demandes auprès de la Ville, entre services techniques, espaces publics, moyens humains.*

Quelles sont vos propositions pour faciliter et stabiliser la mise en œuvre des actions des associations?
Par exemple :

- **Envisagez vous de nommer un adjoint Délégué à la Vie Associative, référent unique des moyens et services aux associations ?**
- **Ce rôle peut-il être confié à un agent de la Ville ?**
- **Un organe de coordination des événements et des manifestations sera-t-il un de vos axes de régulation des relations entre les associations, les habitants et la Ville.**

Quel rôle donneriez-vous à Pays d'Aix Associations vis à vis de cet interlocuteur, en termes de lien et de coordination ?

- 0 -

Question 4)

Pays d'Aix Associations a vu ses compétences élargies, de la Ville d'Aix à la Communauté du Pays d''Aix. Par ailleurs nous avons reçu du Réseau National des Maisons de Associations (RNMA), la mission de Délégué Territorial dans la Région PACA.

Dans cette perspective, comment voyez vous l'avenir de notre structure dans le cadre de la Métropole, par exemple dans la mise en place d'une Maison de Services au Public, prévue par la loi dans l'Acte III de la décentralisation.

- 0 -

Question 5)

Le Ligoures est un immeuble qui a fidèlement servi les missions d'Aix-Associations puis de Pays d'Aix Associations durant 23 ans. Il est néanmoins peu adapté à l'action actuelle de Pays d'Aix Associations.

Considérant l'ensemble des éléments ci-dessus, vous engagez-vous à nous proposer un autre lieu, dans quelle concertation et dans quel tour de table ?